



Doc. 16421
24 juin 2026

Lutter contre la répression transnationale

Amendement¹ n° 13

M. Emanuelis ZINGERIS, Lituanie, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.19, insérer le paragraphe suivant:

«à promouvoir et protéger l'accès à des communications numériques sûres, y compris des services de communications chiffrées de bout en bout, pour les personnes et les communautés exposées à la répression transnationale, et s'abstenir de toute mesure qui compromettrait la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité de telles communications.»

Déposé par:

ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
GEDVILAS Martynas, Lituanie, SOC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. 2026 - Troisième partie de session

